

**Nombre de membres :**

- En exercice : 27
- Présents : 24
- Votants : 27
- Procuration(s) : 3
- Absent(s) excusé(s) :
- Absent(s) :

**DEL 2021\_048**

L'an deux mil vingt et un, le 27 avril à 20h00, les membres du Conseil Municipal, ont été légalement convoqués en séance ordinaire par Patricia ROUXEL, Maire de la commune d'Aigondigné, à la salle des fêtes de Mougou, place de la Mairie, 79370 Aigondigné.

CONVOQUES : Aimon Céline, Audé Laurent, Baumgarten Christian, Biraud Vanessa, Bourdier Christine, Cousset Alain, Daguts Karine, Didier Emilien, Dobirot Philippe, Dumortier Roselyne, Garnier Céline, Gomes-Teixeira François, Guilloit Mikael, Guillot Sandrine, Hipeau Gaëlle, Le Bars Arlette, Lecullier Lysiane, Magne Didier, Martinez Olivier, Melin Nicole, Noizet Michel, Rivault Pierre, Rouxel Patricia, Texier Fernando, Thibault Evelyne, Trochon Patrick, Zapata Laurie.

Excusé(e)(s) et pouvoir(s) : HIPEAU Gaëlle à ROUXEL Patricia, BIRAUD Vanessa à GARNIER Céline, MARTINEZ Olivier à THIBAUT Evelyne.

Secrétaire de séance : Pierre RIVAULT

**Date de convocation :**

Le 21 avril 2021

**Date d'affichage :**

Le 21 avril 2021

Fait à Aigondigné,  
Le 27 avril 2021  
Ont signé au registre tous les membres présents.  
Pour extrait conforme

**Délibération 2021\_048 : RH**

**Objet : MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS ET SUPPRESSIONS DE POSTES**

Madame Le Maire expose qu'un certain nombre de postes avaient été ouverts soit pour des recrutements soit à la suite de changement de temps de travail ou d'avancement de grade et qui n'ont pas été fermés.

Afin de mettre à jour le tableau des effectifs, il est nécessaire de supprimer ces postes et de valider le tableau à la date du jour.

Vu le code général des collectivités territoriales

Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 modifiée, portant droits et obligations des fonctionnaires

Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale

Vu l'avis du comité technique paritaire du 7 avril 2021

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

## AIGONDIGNE

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et/ou représentés :

- Supprime les emplois suivants :

Recrutement DGS ⇒ Poste ouvert sur plusieurs grades

- 1 poste d'Attaché ⇒ 35 h

Recrutement Responsable des Services Techniques ⇒ Poste ouvert sur plusieurs grades

- 1 poste de Technicien ⇒ 35 h
- 1 poste d'Agent de Maîtrise ⇒ 35 H

Recrutement 2 agents des services techniques ⇒ Poste ouvert sur plusieurs grades

- 2 postes de d'Adjoint Technique Territorial principal de 1<sup>ère</sup> classe ⇒ 35 h
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ⇒ 35 h
- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ⇒ 33,25 h

A la suite de décès

- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2<sup>ème</sup> Classe ⇒ 35 h

A la suite de radiation des cadres

- 1 poste d'Adjoint d'Animation Territorial ⇒ 19,62 h

A la suite de départ à la retraite

- 1 poste d'Adjoint Technique Territorial principal de 2<sup>ème</sup> classe ⇒ 28 h

A la suite de démission

- 1 poste d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2<sup>ème</sup> Classe ⇒ 15 h
- A la suite d'avancement de grade

1 poste d'Adjoint Administratif Territorial principal de 2<sup>ème</sup> Classe ⇒ 35 h

1 poste d'ATSEM principal de 2<sup>ème</sup> Classe ⇒ 28,08 h

1 poste d'Adjoint d'Animation Territorial ⇒ 21,05 h

- A la suite augmentation temps de travail

1 poste d'Adjoint Technique Territorial ⇒ 29,21 h

1 poste d'Adjoint Technique Territorial ⇒ 28,85 h

1 poste d'Adjoint Technique Territorial ⇒ 27,37 h

- Adopte le tableau des effectifs tel que présenté ci-dessous :



**EXTRAIT DU REGISTRE D  
DU CONSEIL M**

**AIGONDIGNE**

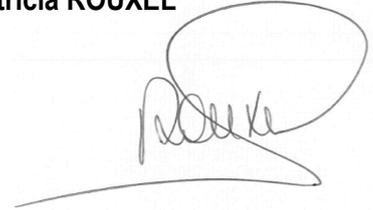
Envoyé en préfecture le 10/05/2021  
Reçu en préfecture le 10/05/2021  
Affiché le  
ID : 079-200084630-20210427-DEL\_2021\_048-DE

DES DELIBERATIONS  
MUNICIPAL  
SLOW

**AIGONDIGNE**

Grade ou Emploi	Catégorie	Postes créés	Postes occupés par Titulaire ou Stagiaire	Postes occupés par non Titulaire	Postes Vacants	Temps Complet	Temps non Complet
<b>Filière Administrative</b>							
Attaché Principal	A	1	1			35h	
Attaché	A	1		1			28
Rédacteur Principal 1 <sup>ère</sup> classe	B	1	1			35h	
Adjoint Administratif principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	5	5			35h	
Adjoint Administratif principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1			35h	
		1	1				32
Adjoint administratif	C	2	2			35h	
		1	1				32
		1		1			28
<b>Filière Technique</b>							
Agent de Maîtrise Principal	C	1	1			35h	
Adjoint Technique principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	4	3		1	35h	
Adjoint Technique principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	4	3		1	35h	
		1	1				31,42
		1	1				31,3
		1	1				31
		1	1				28,13
		1	1				28
		1	1				23,87
<b>Filière Technique</b>							
Adjoint Technique	C	9	8		1	35h	
		1		1			33,8
		1		1			32,66
		1	1				32
		1	1				31
		1	1				30,8
		1	1				30
		2	2				25
		1		1			24,3
		1	1				23,75
		1		1			22,66
		1	1				22,33
		1	1				15
		1	1				13,85
<b>Filière Sociale</b>							
ATSEM principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1				33
		1	1				29,15
		1	1				28,08
		1	1				28
<b>Filière Animation</b>							
Animateur	B	1	1			35h	
Adjoint d'animation principal 1 <sup>ère</sup> classe	C	1	1				30,73
Adjoint d'animation principal 2 <sup>ème</sup> classe	C	1	1				34,21
		1	1				28
Adjoint d'animation	C	1	1				28,85
		1		1			2,89

Le Maire,  
Patricia ROUXEL



Certifiée exécutoire par la Préfecture des Deux-Sèvres, le : .....

Mme le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Poitiers dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État